

CP 48
LES LONGUES RAIES 11
CH-2013 COLOMBIER

Aux nouvelles et nouveaux apprenti-e-s

N/Réf. : OSC/mjk

Colombier, le 12 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement au CPMB.

Sous réserve de l'approbation de votre contrat d'apprentissage par l'office des apprentissages du canton concerné, votre entrée en formation aura lieu durant la semaine du 16 au 20 août 2021. Pour connaître quel jour et à quelle heure aura lieu votre premier jour de cours, vous voudrez bien vous conformer aux informations ci-dessous :

- Apprenti-e-s débutant en 1^{ère} année de formation
Consulter le document « Année scolaire 2021-2022 », ainsi que les autres documents disponibles à l'adresse : <https://www.cpne.ch/les-poles/batiment-et-construction>.
- Apprenti-e-s bénéficiant d'une réduction de formation
Contacter le secrétariat du CPMB (032 843 48 00) afin de connaître votre premier jour de cours.

Nous vous rappelons qu'il est **indispensable de vous inscrire au CPMB**. Dans le cas où votre inscription ne nous aurait pas encore été envoyée, vous trouverez le formulaire ad-hoc à l'adresse : <https://www.cpne.ch/les-poles/batiment-et-construction> en sélectionnant votre profession. Ce dernier doit être rempli et retourné au CPMB **par retour de courrier**, muni d'une photo format passeport.

Les apprentis ferblantiers, installateurs sanitaires, installateur en chauffage et informaticien du bâtiment devront obligatoirement être en possession d'un ordinateur portable avec les installations demandées dès le 1^{er} jour de la rentrée (voir documents spécifiques annexés).

Pour les autres apprenti-e-s, vous recevrez durant les deux premières semaines de cours vos informations de connexion à votre compte informatique. Vous pourrez notamment consulter votre horaire en tout temps. Il est également possible de télécharger l'application sur un téléphone mobile (c/f indications figurant sur notre site Internet – sous la rubrique « Horaires en ligne » Longues-Raies, Colombier).

Vous trouverez, en annexe, le document « Déclaration de responsabilité pour sports nautiques » que vous voudrez bien compléter, **dater et signer** et **nous le remettre le premier jour de la rentrée**.

./.

Dès le 15 juillet, les documents utiles à la rentrée scolaire sont consultables à l'adresse : <https://www.cpne.ch/les-poles/batiment-et-construction>. Vous trouverez toutefois ci-dessous quelques informations dont nous vous remercions de prendre note :

- Vous avez la possibilité d'acquérir votre matériel de cours **la semaine précédant la rentrée scolaire** (voir document annexé « informations achat de matériel »).
- Vous devez avoir un accès à un ordinateur de type PC à votre domicile sur lequel vous aurez la possibilité d'installer des logiciels en cours d'année.
- Si vous êtes titulaire d'un autre titre, il vous est possible de demander une réduction de la durée de votre apprentissage et/ou une dispense de cours et d'examen final dans l'une ou l'autre branche, ceci à l'aide des formulaires mis à disposition sur le site du SFPO : <https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SFPO/apprentissage/apprenti/Pages/accueil.aspx>.
- Le SFPO vous renseignera également sur les demandes de mesures visant à pallier un handicap.
- L'ouverture d'un compte au Guichet unique peut s'effectuer au secrétariat du CPMB ou au guichet de l'administration communale de votre domicile. Cela permet d'accéder à divers documents scolaires, comme les attestations et les bulletins de notes, et d'effectuer en ligne de multiples démarches administratives. Cette prestation s'adresse entre autre aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux entreprises en lien direct avec les administrations publiques neuchâtelaises.
- Il est possible d'effectuer une maturité professionnelle intégrée au CFC. Cette double formation s'adresse aux élèves répondant aux critères d'admission. Toutes les informations y relatives figurent sur le site officiel du canton de Neuchâtel : <https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SFPO/apprentissage/apprenti/Pages/accueil.aspx>. **Cette démarche doit être soutenue par l'employeur**, puisqu'elle implique que l'apprenti-e suive un demi-jour de cours supplémentaire par semaine.
- Les cours préparatoires à la maturité professionnelle post-CFC (LCP) ont pour but d'apporter une formation théorique complémentaire en anglais, allemand et mathématiques. L'enseignement s'étend à raison d'un demi-jour de cours par semaine. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des écoles techniques du CPLN ou du CIFOM (selon votre convenance).

Dans l'intervalle, nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Direction

Annexes : mentionnées